
CURRICULUM DE L'ECOLE FONDAMENTALE

PROGRAMME PEDAGOGIQUE OPERATIONNEL

1er et 2e Cycles

AVANT-PROPOS

L'innovation profonde du système éducatif, entreprise en Haïti au cours de ces dernières années, a jeté les bases d'une réelle adaptation de l'éducation aux réalités économiques, sociales et culturelles du pays. Malgré les péripéties de parcours au demeurant inévitables et le contexte socio-politique difficile, l'Ecole Haïtienne a su intégrer des changements positifs historiques, et assurer la concrétisation d'options nationales fondamentales sur une base pragmatique et progressiste. Il n'existe aujourd'hui pratiquement pas une seule école sur l'ensemble du territoire de la République, qui n'applique pas, ne serait-ce que partiellement, les nouveaux programmes pédagogiques. Tout le système éducatif est entré dans un processus de changement pédagogique réel et cette rénovation se poursuivra inéluctablement parce que conforme aux aspirations légitimes les plus profondes du pays.

La Réforme Educative a facilité l'ouverture de l'école sur la vie quotidienne, sur l'environnement socio-économique, sur les préoccupations familiales et communautaires, sur la réalité sociale, culturelle et linguistique du pays et sur les aspirations populaires au développement et à une vie nouvelle.

Le nouveau schéma du système éducatif haïtien, expérimenté et ré-évalué, fixe à travers l'*Ecole Fondamentale*, les grands axes de l'avenir pédagogique de la Nation, et ce conformément aux lignes-force de la Constitution. C'est dans ce sens qu'est présenté ici, sous forme opérationnelle, le nouveau curriculum de l'Ecole Fondamentale (1er et 2ème cycles).

Ce premier document de travail intéresse tous ceux qui sont directement ou indirectement liés à la mise en place des nouveaux programmes, secteur public comme privé, élaborateurs de manuels comme instituteurs dans leur classe. Il est l'instrument pédagogique indispensable à la réalisation de l'unité et l'unicité de l'Ecole Haïtienne Nouvelle qui se voudrait à la fois *Nationale, Démocratique et Scientifique*.

I. FINALITES DE L'EDUCATION HAITIENNE

S'inspirant d'une philosophie humaniste et pragmatique, l'Education Haïtienne se veut nationale et affirme l'identité de l'Homme Haïtien.

Elle constitue un facteur d'intégration et de cohésion et vise, de ce fait, à réconcilier le jeune Haïtien avec son environnement culturel, social et économique.

L'Ecole Haïtienne Nouvelle a pour mission de développer également le sens des responsabilités et l'esprit communautaire. Elle constitue un instrument de développement et intègre dans son contenu les données de la réalité haïtienne comme elle apporte à l'environnement le changement et le progrès nécessaires.

L'Education Haïtienne vise avant tout à favoriser la formation de l'homme-citoyen-producteur capable de modifier les conditions physiques naturelles, de créer les richesses matérielles et de contribuer à l'épanouissement des valeurs culturelles, morales et spirituelles.

L'Ecole Haïtienne est un processus global et continu de formation humaine et individuelle qui intègre tous les aspects d'une formation complète et harmonieuse. Y sont enseignés intégralement :

- l'éducation physique et sportive
- la formation morale, civique et religieuse
- le développement du patriotisme et de la conscience nationale
- l'initiation à la science et à la technologie
- la préparation au travail et à la vie active
- l'entraînement aux activités productives et au processus du développement.

Pour ce faire, l'Ecole Haïtienne Nouvelle repose sur les principes de base suivants :

- la démocratisation
- la gratuité de l'enseignement
- la garantie de l'éducation par l'Etat
- l'obligation scolaire
- la liberté de l'enseignement
- l'orientation de l'éducation vers le développement.

Les objectifs éducatifs découlant de ces options et orientations fondamentales peuvent se résumer en :

- la réalisation de la scolarisation universelle d'ici l'an 2004⁽¹⁾.
- la lutte contre l'analphabétisme de la population adulte
- l'intégration de l'éducation dans les activités socio-économiques nationales.
- l'amélioration qualitative de l'enseignement et la rénovation du contenu
- la promotion de l'identité nationale et des valeurs culturelles.

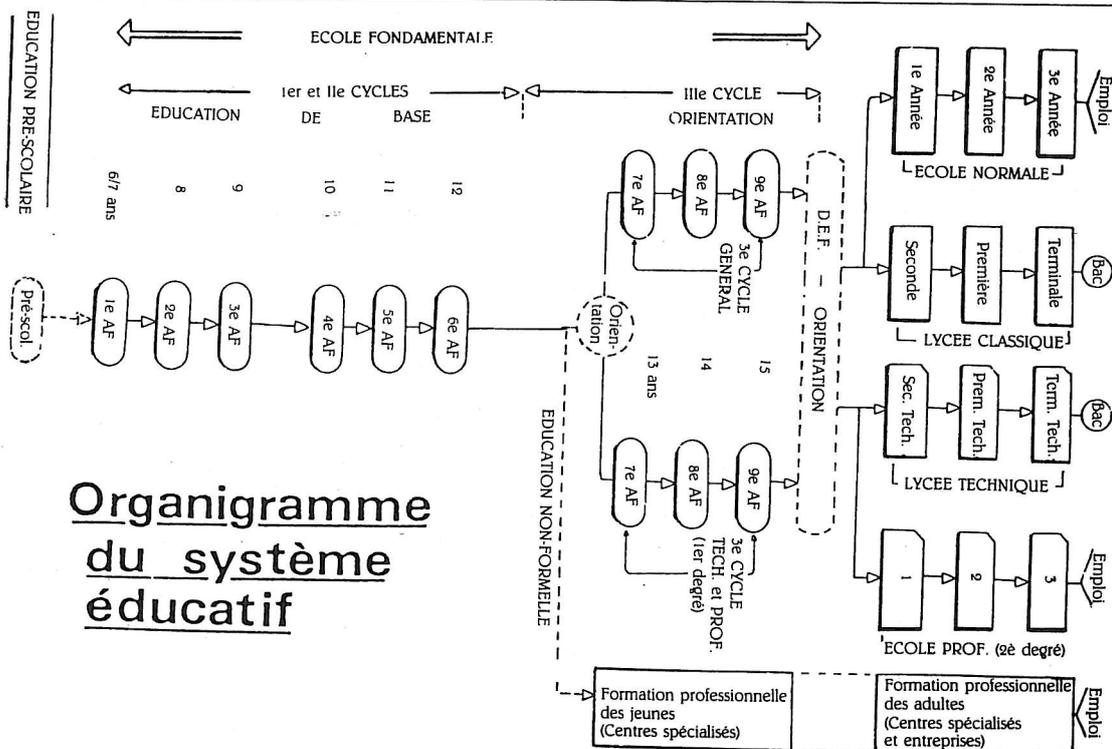
(1) Bicentenaire de la République d'Haïti

Ces objectifs sont soutenus par une stratégie fondée sur l'élargissement constant et régulier du système éducatif, sa rénovation en profondeur et de l'orientation de l'éducation pour le développement.

II. OBJECTIFS DE L'ECOLE FONDAMENTALE

Découlant des principes fondamentaux de l'Education Haïtienne, l'Ecole Fondamentale devrait permettre entre autre, à l'enfant de :

1. Assimiler des connaissances générales, scientifiques et techniques en vue de développer ses capacités d'apprentissage et d'adaptation aux nouveaux domaines d'études.
2. Maîtriser les instruments essentiels de communication de base tels que l'expression orale et écrite, le calcul, le dessin, etc...
3. Développer les facultés d'observation scientifique, d'analyse, de synthèse ainsi que l'esprit critique et le sens de l'initiative.
4. Favoriser des attitudes et comportements positifs vis-à-vis du changement de l'environnement et du développement socio-économiques.
5. Se familiariser avec le monde du travail et se préparer à la vie active.
6. S'imprégner de valeurs morales, sociales et spirituelles élevées.



PLAN D'ETUDES DE L'ECOLE FONDAMENTALE DE BASE (1er et 2e cycles)

REPARTITION HORAIRE (30 SEMAINES PAR ANNEE)

Le plan d'études ne prend en compte que le nombre d'heures prévu pour l'enseignement de chacune des disciplines du programme.

Le Directeur d'école devra, en planifiant l'horaire quotidien des différentes classes de son établissement, veiller également à ce que :

- a) une plage horaire soit réservée aux pauses habituelles : récréations et déjeuner;
- b) les heures d'entrée et de sortie soient les mêmes pour toutes les classes, grandes et petites.

Le Ministère de l'Education Nationale est conscient que toutes les écoles ne pourraient, dès cette année, respecter ce plan d'études. Il revient alors à chaque école d'évaluer ses possibilités et de trouver les solutions appropriées à sa réalité. L'essentiel étant le respect des lignes de forces des diverses composantes du programme.

PLAN D'ETUDES DE L'ECOLE FONDAMENTALE DE BASE (1er et 2e cycles)

DISCIPLINES	Education Préscolaire (1 an)	1° AF		2° AF		3° AF		4° AF		5° AF		6° AF		TOTAL		
		Hebdo.	Annuel	Hebdo.	Annuel	Hebdo.	Annuel	Hebdo.	Annuel	Hebdo.	Annuel	Hebdo.	Annuel	Hebdo.	Cycle par élève	
1. CREOLE	Le programme d'éducation préscolaire d'une année s'intègre dans le cycle préparatoire à l'école fondamentale de base et vise essentiellement le développement intégral de l'enfant (aspects cognitifs, psychomo. soc)	7	210	7	210	150	5	5	150	4	120	4	120	32	960	
— Communication orale		2	60	2	60	30	1	1	30	1	30	1	30	8	240	
— Communication écrite																
Lecture — Graphisme		3	90	3	90	60	2	1	30	1	30	1	30	11	330	
Orthographe-Vocabulaire		1	30	1	30	30	1	2	60	1	30	1	30	7	210	
Grammaire.																
Production écrite		1	30	1	30	30	1	1	30	1	30	1	30	6	180	
2. FRANÇAIS		4	120	4	120	20	4	4	120	5	150	5	150	26	780	
— Communication orale		4	120	2	60	60	2	1	30	1	30	1	30	11	330	
— Communication écrite																
Lecture		—		1	30	30	1	1	30	1	30	1	30	5	150	
Orthographe-Vocabulaire.		—		1/2	15	15	1/2	1	30	2	60	2	60	6	180	
Grammaire																
Production écrite		—		1/2	15	15	1/2	1	30	1	30	1	30	4	120	
3. MATHÉMATIQUES		5	150	5	150	150	5	5	150	6	180	6	180	32	960	
— Numération		2	60	2	60	30	1	1	30	2	60	1	30	9	270	
— Opérations-Calcul Mental		1	30	1	30	60	2	2	60	1	30	1	30	8	240	
— Problèmes — Proportionnalité		1	30	1	30	30	1	1	30	1	30	2	60	7	210	
— Géométrie et mesure		1	30	1	30	30	1	1	30	2	60	2	60	8	240	
4. SCIENCES SOCIALES		2	60	3	90	90	3	3	90	3	90	3	90	17	510	
— Espace géographique —																
Orientation — Division		1	30	2	60	60	2	1	30	1	30	1	30	8	240	
du temps																
— Connaissance de soi et des																
autres — Environnement social —		1	30	1	30	30	1	2	60	2	60	2	60	9	270	
Histoire — Culture																
5. SCIENCES EXPERIMENTALES		2	60	2	60	90	3	3	90	3	90	2	60	15	450	
— Sciences Naturelles —																
Hygiène — Ecologie	2	60	2	60	90	3	2	60	2	60	1	30	12	360		
— Sciences physique et chimique	—	—	—	—	—	—	—	—	1	30	1	30	3	90		
6. EDUCATION ESTHETIQUE ET ARTISTIQUE	2	60	2	60	60	2	2	60	2	60	2	60	12	360		
— Dessin/Arts Plastiques	1	30	1	30	30	1	1	30	1	30	1	30	6	180		
— Musique/Chorale	1	30	1	30	30	1	1	30	1/2	15	1/2	15	5	150		
— Chorégraphie/Théâtre	—	—	—	—	—	—	—	—	1/2	15	1/2	15	1	30		
7. INITIATION A LA TECHNOLOGIE ET AUX ACTIVITES PRODUCTIVES.	1	30	1	30	60	1	2	60	2	60	3	90	11	330		
— Travaux manuels	1/2	15	1/2	15	30	1	1	30	1	30	1	30	5	150		
— Production végétale et animale — Environnement	1/2	15	1/2	15	30	1	1	30	1	30	2	60	6	180		
8. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1	30	1	30	60	2	2	60	2	60	2	60	10	300		
— Education physique	1/2	15	1/2	15	30	1	1	30	1/2	15	1/2	15	4	120		
— Athlétisme	—	—	—	—	—	—	—	—	1/2	15	1/2	15	1	30		
— Jeux sportifs	1/2	15	1/2	15	30	1	1	30	1	30	1	30	5	150		
TOTAL HEURES/SEMAINES/ ANNEES/CYCLES		24	720	25	750	780	26	26	780	27	810	27	810	155	4650	